



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 26
Voix favorables : 26
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 6 octobre 2020

Délibération
n° CA 2020 - 95

relative à l'attribution de bourses pour des étudiants de Masters
de l'Ecole d'économie de Toulouse

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-3 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Le montant total de 95 000 € sera attribué dans le cadre de l'attribution de bourses pour des étudiants de Master de l'Ecole d'économie de Toulouse.

Les bourses de vie seront versées en 2 fois au titre de l'année universitaire de référence : un premier versement en octobre et un second versement en mars. Le montant de la bourse est proposé par le Directeur de l'école doctorale et validé par le Directeur de l'école d'économie sur la base de l'excellence académique du dossier des étudiants.

Article 2

Ce montant sera imputé sur le centre de coût 9121010002 eotp 18CHESS1-EX (Ecole d'économie de Toulouse).

La Présidente de l'université,


Corinne MASCALA
